

1954-1958

Chronique d'une disparition annoncée

Curieusement, c'est au moment même où les tout premiers timbres d'Algérie fêtent leurs trente années d'existence que la métropole envisage leur disparition. Une décision éminemment politique bien sûr, qui demandera toutefois moins de temps pour être réalisée que celle – nous l'avons racontée dans notre précédent numéro – qui a abouti à leur naissance.

Nous sommes en 1954, une année particulièrement fertile en événements et pour le moins assez difficile pour la France : Dien Bien Phu est tombé le 8 mai entraînant, quelques semaines plus tard, la chute du gouvernement Laniel, l'autonomie interne est accordée à la Tunisie, le Maroc est le théâtre d'attentats, les Comptoirs français choisissent d'être rattachés à l'Inde, le projet de la CED (Communauté Européenne de Défense) capote, etc. Pierre Mendès-France a été élu président du Conseil le 18 juin. C'est à lui que l'on doit cette initiative soudaine de supprimer les timbres. Le 2 septembre, il rédige cette lettre à l'intention d'André Bardon, secrétaire d'Etat aux PTT :

« Mon cher Ministre,
Il me revient que l'autonomie des services postaux dans les différents territoires de la République française tels qu'ils sont définis

par la Constitution, présente, sur un point, des particularités qui étonnent parfois nos amis à l'Etranger et irritent nos concitoyens.

L'usage de timbres-poste propres à chacun de ces territoires apparaît hors de France, peu conforme à la notion d'unité de la République ; il présente, à l'intérieur du territoire français une incommodité certaine par suite de l'impossibilité d'utiliser un timbre pour la réponse dans une correspondance échangée, par exemple, entre Paris et Alger.

Il ne m'apparaît pas, à première vue, que l'existence de budgets particuliers des P.T.T. dans chaque territoire s'oppose à l'utilisation des mêmes vignettes postales.

Cette unification me paraît pouvoir être immédiatement réalisée pour les départements de l'Algérie, étant donné la parité du franc algérien et du franc métropolitain.

Il me serait agréable de connaître votre sentiment sur cette question et, si vous êtes d'accord avec moi, d'apprendre que vous avez pris les décisions nécessaires.

Veuillez agréer, mon cher Ministre, ... »



La très belle maquette d'André Spitz pour un 65 francs prévu pour 1958 et qui demeurera non émis du moins sous cette forme. Il paraîtra en France (et servira également en Algérie) en janvier 1960 avec une valeur faciale modifiée à 0,45 NF et sans la légende « ALGERIE » que l'on voit figurer en haut à droite sur cette maquette (© Musée de La Poste).

Comme on peut l'imaginer, la réponse à une telle requête demande du temps. Dès son arrivée au secrétariat des PTT, une copie est réalisée et transmise à Alger pour commentaires. Le gouverneur général de l'Algérie, Roger Léonard, fait ensuite parvenir une longue note à André Bardon que ce dernier utilise pour rédiger un courrier qui parvient à Pierre Mendès-France le 21 octobre 1954 ; si la lettre ne contient que des « observations préliminaires », elle est néanmoins fort bien argumentée.

Première constatation, l'Algérie et l'« Ensemble des Territoires d'Outre-Mer de la République Française » sont des membres distincts de l'Union postale universelle. Ils se doivent donc d'avoir leurs propres timbres tout comme les possessions coloniales d'autres Etats européens. Du point de vue monétaire,

Le dernier timbre émis par l'Algérie française est ce 6 francs Blason d'Alger avec légende modifiée pour faire apparaître « REPUBLIQUE FRANCAISE » au lieu des lettres « RF ». Il a été émis le 10 juillet 1958 et est donc resté 52 jours en vente avant son retrait. Sur les 400 000 exemplaires de son tirage initial (au lieu des trois millions habituels pour les figurines de type « blason »), on dit qu'environ 130 000 exemplaires ont été vendus. C'est ce qui explique les cotes de 35 et 30 euros dont bénéficie ce timbre neuf et oblitéré.



l'unification des timbres-poste ne peut se réaliser qu'à l'intérieur d'une même « zone franc » et il n'y a qu'entre la France et l'Algérie que cela existe ; les autres possessions utilisent des francs

différents comme le CFA.

La privation de recettes non négligeables pour les budgets locaux pourrait avoir certaines répercussions. Ainsi, en Algérie, 240 000 coupons réponse sont émis et échangés en France contre moins de 40 000 dans le sens inverse. De même, la disparition des ventes de timbres aux collectionneurs pourrait compromettre l'équilibre des budgets postaux de certains territoires.

En tout état de cause, l'« unification totale » se heurte à de nombreux obstacles. Une mesure partielle pourrait être envisagée qui consisterait à « adopter, plus spécialement en ce qui concerne les trois départements d'Algérie, un sujet identique pour les figurines de grande consommation, telles que le timbre-poste représentant l'affranchissement d'une lettre ordinaire de port simple ou même pour certaines émissions commémoratives. Ces timbres devraient toutefois porter l'indication du pays d'émission, ce qui malheureusement, continuerait à empêcher l'inclusion dans les correspondances d'un timbre pour la réponse.

Il va de soi que la réalisation de cette suggestion serait subordonnée à l'accord de mes Collègues des Départements de l'Intérieur et de la France d'Outre-Mer. Si vous jugiez qu'un essai sur cette base mérite d'être tenté avec l'Algérie, je prendrais immédiatement contact avec M. Mitterrand. ... Mais la mesure partielle que je me permets de suggérer, si elle ne répond pas entièrement au but recherché, aurait au moins le mérite de renforcer la notion d'unité de la République. »



La maquette originale de Robert Louis et le bon à tirer du 2 francs Tizi-Ouzou signé le 11 avril 1958 pour un tirage de 3 millions d'exemplaires (© Musée de la Poste).



●●● La vague d'attentats perpétrés en Algérie le 1^{er} novembre 1954 n'a pas tout à fait eu l'impact souhaité par leurs initiateurs et personne ne se doute qu'il s'agit là du tout début d'une longue et douloureuse guerre qui va durer huit ans.

Les lendemains de la Toussaint

Après que son gouvernement ait décidé l'envoi d'une division aéroportée dans l'Aurès pour mater la rébellion, Pierre Mendès-France revient à son idée et demande à André Bardon de contacter François Mitterrand pour « toutes mesures que pourriez prendre en ce domaine ». André Bardon contacte le ministère de l'Intérieur le 26 novembre et demande l'opinion de son collègue. Si il n'y voit aucune objection, on s'empresse « de prendre, en accord avec les services intéressés de votre département, les dispositions

nécessaires pour la réalisation du premier timbre-poste commun à la Métropole et à l'Algérie. »

Plus facile à dire qu'à faire. Une note de la direction générale des Postes de métropole de janvier 1955 explique les trois méthodes envisageables pour l'« unification » des timbres-poste avec les implications qui en découlent :

- La prescription pure et simple de l'emploi des timbres métropolitains en Algérie. Une solution radicale qui « aura pour conséquence de fournir, au sein de l'Union Postale Universelle, des motifs tendant à supprimer l'Algérie de la liste des membres de l'Union dont elle fait partie depuis 1906... » Et qui amènera des protestations des élus et des groupements commerciaux algériens.
- L'utilisation des seuls timbres d'usage courant métropolitains en Algérie. L'Algérie conserverait le droit d'émettre des commémoratifs ou des timbres de

bienfaisance avec surtaxe qui porteraient la mention « ALGERIE ». Cette solution ne clarifiera pas la situation de l'Algérie au sein de l'UPU. Une solution qui pose également des problèmes au niveau du contrôle en France de l'affranchissement du courrier originaire de l'Algérie par suite des confusions possibles entre les timbres commémoratifs émis par les deux pays.

- La cohabitation en Algérie de timbres algériens et métropolitains. Si ces derniers bénéficient du pouvoir d'affranchir sur le territoire algérien, il n'en est pas de même pour les timbres algériens qui ne peuvent être utilisés en métropole. De plus, l'utilisation de deux catégories de figurines en Algérie constituerait « un cas unique et serait relevée par des pays étrangers ; des explications devraient être fournies que Bureau International à raison du rôle qui lui est dévolu par la Convention Postale Universelle dans la centralisation des timbres-poste par tous les pays de l'Union. »



Les « bon à tirer » des deux derniers timbres à surtaxe, l'un pour le secours aux enfants, l'autre pour la fondation Maréchal de Lattre ont été signés sur des feuilles d'essais de couleurs. On notera au passage les chiffres de tirage : 125 000 et 135 000 respectivement (© Musée de la Poste).

Le timbre le plus rare d'Algérie : le non émis du 23 mai 1958

Souvenez-vous, nous avons largement évoqué l'histoire de ce timbre dans *Timbres magazine* d'octobre 2001 et surtout, nous avons émis un sérieux doute quant à sa réelle existence. Mais depuis, il faut savoir que deux lecteurs se sont manifestés auprès de la rédaction pour confirmer qu'ils possédaient bien ce timbre à surtaxe réalisé pour le 23^e Congrès national des Médailleurs militaires devant se tenir à Constantine du 23 au 25 mai 1958.

Contrairement à ce que nous avons écrit, ce timbre (vraisemblablement tiré à 125 000 exemplaires) a bel et bien été livré en Algérie avant le 14 mai, date à laquelle les relations avec la métropole ont été suspendues. Non seulement il a bien été livré mais surtout, le receveur de Constantine en a reçu une certaine quantité dans le but d'alimenter le bureau de poste temporaire installé dans le théâtre municipal chargé de sa vente anticipée les 23 et 24 mai.

Comme nous l'avons vu, le congrès n'eut pas lieu et le timbre ne fut donc pas émis. Alors d'où viennent les deux exemplaires dont on nous a confirmé l'existence ? Nous connaissons l'histoire de l'un d'entre eux par son propriétaire qui a bien voulu nous rapporter comment il était entré en sa possession.

Il semble que le receveur de Constantine rendait service à quelques collectionneurs de ses amis en leur mettant de côté les nouveautés. Une façon de procéder que tous les réservataires, aujourd'hui, trouvent parfaitement normale. Sauf que, dans le cas qui nous occupe, le receveur de Constantine, voulant prendre de l'avance, a égrené quelques exemplaires du timbre et les a glissés dans les petites enveloppes. Un militaire, « abonné » à ce service confidentiel du receveur, a donc récupéré son enveloppe sans trop faire attention à ce qu'il y avait dedans.

Vous devinez la suite. Lorsqu'il fut décidé que le timbre ne serait pas émis, le receveur dut retourner les exemplaires qu'il possédait. Evidemment, il manquait des exemplaires, et il fut sanctionné. Quant au timbre détenu par le militaire, il fut racheté beaucoup plus tard, après son décès, avec tous ceux de la collection qu'il avait constituée. Mais ce qu'il y a de remarquable dans cette histoire, c'est que ni le militaire ni l'acheteur de la collection ne se sont aperçus de l'existence de ce non émis ; il faut reconnaître qu'il ressemble comme deux gouttes d'eau au timbre de la Médaille militaire de 1952.

Notre lecteur contactera *Timbroscopie* en novembre 1996 et nous ne pourrons lui donner qu'une vague réponse. Aujourd'hui, il en est tout



autrement puisque après maintes recherches, nous avons retrouvé la feuille-témoin de ce non émis au musée de La Poste, preuve irréfutable qu'il a bel et bien été imprimé. En revanche, nous ignorons le nombre de timbres distribués malencontreusement par le receveur de Constantine. Manifestement fort peu, ce qui laisse à penser que ce non émis est vraiment rare. Dernière question : quand les éditeurs de catalogues acceptent-ils de le mentionner dans leurs ouvrages ?

Ce n'est qu'en juillet 1955 qu'une demi « unification » est réellement envisagée mais pour des raisons purement techniques. En effet, la direction générale des PTT a fait savoir à Jacques Soustelle qui a été nommé gouverneur de l'Algérie le 26 janvier 1955, que l'Atelier rencontrait des difficultés pour imprimer le timbre « en deux couleurs » qui doit remplacer le 15 francs. Il s'agit en fait d'une version bicolore de la *Marianne de Muller* spécialement conçue pour servir en France et en Algérie (les deux poinçons confectionnés pour cette tentative sont conservés au musée de La Poste). Malheureusement, l'Atelier rencontre

des problèmes, la direction des Postes suggère plus simplement l'adoption de « la figurine en usage dans la métropole [NDLR : la *Marianne de Muller* rose carminé] ; avec la seule différence que les mots *REPUBLIQUE FRANCAISE* seraient remplacés par le mot *ALGERIE* et les lettres *R.F.* ».

Jacques Soustelle souscrit à la proposition et demande que 15 millions de figurines lui soient livrés ; cela couvre les besoins de l'Algérie jusqu'à la fin de l'année car « ... dans la négative, un approvisionnement complémentaire du timbre « Bardo » (n° 314) serait nécessaire. » Les neuf premiers millions lui

seront expédiés le 5 août mais le timbre ne sera finalement émis que le 3 octobre...

En 1956, le problème n'est toujours pas réglé. Et Robert Lacoste, le ministre-résident, demande s'il ne serait pas possible de faire apparaître les mots « REPUBLIQUE FRANCAISE » sur les timbres algériens au lieu du simple monogramme « RF ». Cette idée n'est pas réellement nouvelle et s'inspire en fait de la présentation des timbres provenant de métropole mais imprimés dans des couleurs différentes et revêtus de la simple surcharge « Algérie » comme les *Journée du Timbre* par exemple. ●●●

●●● Mais elle est acceptée et se voit concrétisée en avril 1957 au travers des deux timbres Croix-Rouge (n° 343/4). Et lors du changement de tarif du 1^{er} juillet 1957 faisant passer la lettre simple de 15 à 20 francs, c'est encore une *Marianne de Muller* qui est émise, la même que celle utilisée en France mais avec une légende verticale « ALGERIE » placée sur le côté droit de façon à ce que l'inscription « REPUBLIQUE FRANÇAISE » figurant dans le cartouche inférieur soit laissée intacte.

Le général tranche dans le vif

Les événements de mai 1958 vont précipiter les choses : le général Massu appelle le général de Gaulle, lequel se voit investi président du Conseil et obtient les pleins pouvoirs le 1^{er} juin. La situation en Algérie est telle que « l'assimilation » doit se prouver sous toutes ses formes et

le timbre-poste est l'une d'elles. La cause est entendue et dès le mois de juillet, la direction des postes d'Alger se prépare à la mise en place prochaine des timbres de métropole.

L'arrêté déclarant la validité des timbres métropolitains en Algérie est paraphé le 17 juillet par le général de Gaulle qui avait annoncé « *cette mesure symbolique de l'unité française* » lors d'une conférence de presse le 3 juillet. Egalement signé par Max Lejeune, ministre du Sahara, et par Eugène Thomas, ministre des Postes, cet arrêté fixe la vente des timbres de métropole à partir du 22 juillet.

De son côté, le général Salan, délégué général du Gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie complète les dispositions déjà prises.

Premier timbre à disparaître, le timbre de 20 francs *Marianne de Muller* avec légende « ALGERIE » qui cesse d'être

vendu le 21 juillet au soir ; tous les autres timbres « ALGERIE » sont retirés le 31 août au soir. En fait, tous les timbres « algériens » seront officiellement supprimés en avril 1959.

Il décide également la suspension des travaux de fabrication pour toutes les émissions décidées antérieurement au 18 juillet et plus précisément pour les 15 francs *Armes de Tiaret*, 18 francs *Armes de Médéa*, 65 francs *Gorges de Kerrata* et 1 000 francs *Rouffi*.

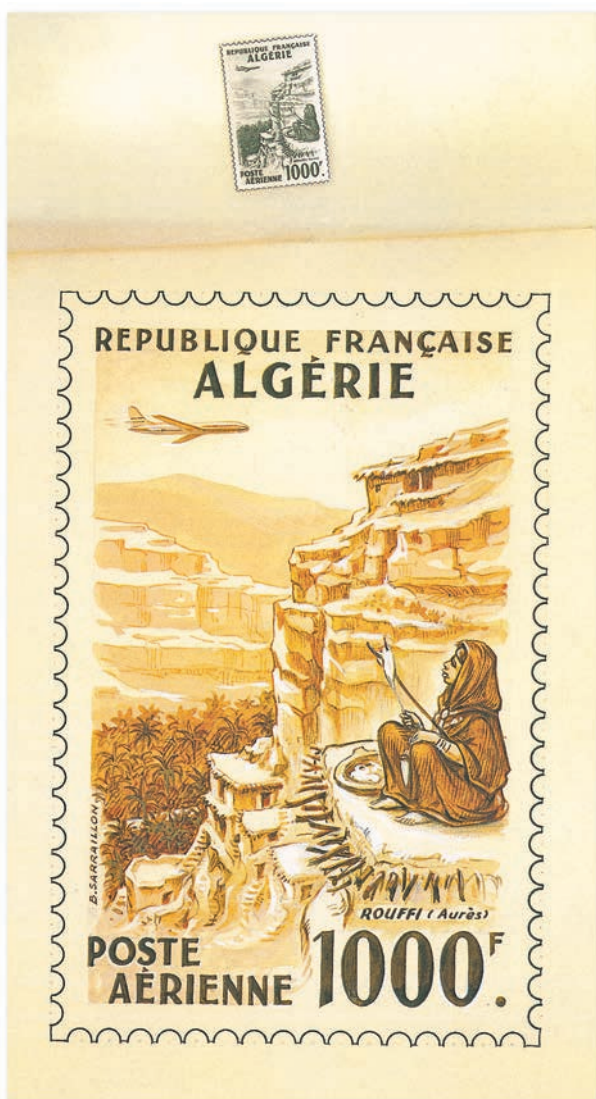
Dès lors, l'Algérie française se retrouve dans la même situation que 34 ans plus tôt, avant le 12 mai 1924, celle où elle n'utilisait que des timbres de France. Durant cette parenthèse, elle aura émis quelque 650 timbres (P.A., préoblitérés, taxes, colis postaux tous confondus), largement de quoi constituer de très beaux albums pour les collectionneurs.

Epilogue

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, les timbres de métropole restés dans les bureaux seront surchargés des initiales « E.A. » (Etat algérien) en attendant que l'office algérien dispose de ses propres timbres. La circulaire n°56 des PTT du 24 juillet indique : « *Il est précisé que l'Office Algérien n'a prévu de surcharge que pour les figurines suivantes : 0,10 Moissonneuse ; 0,25 République [NDLR : Marianne de Decaris] ; 1,00 Médéa ; 0,30 Hassi Messaoud ; 0,45 Gorges de Kerrata ; 0,50 Tlemcen. Toutefois, en vue d'éviter toutes difficultés, vous voudrez bien inviter les services à ne percevoir aucune taxe pour les correspondances originaires d'Algérie, quelles que soient les figurines utilisées dès l'instant que l'office intéressé n'aura pas apposé le timbre « T » et sous réserve, bien entendu, que l'affranchissement corresponde aux tarifs en vigueur.* » Mais cela, c'est le début d'une tout autre histoire. ■

Michel Melot

Sources et iconographie :
Musée de La Poste



La maquette du 1 000 francs Rouffi a été dessinée par Benjamin Sarraillon. Approuvée par le cabinet du général Salan, il en sera tiré des photographies communiquées à la presse. Suite à l'arrêté du 17 juillet 1958, elle n'est pas exploitée et ne semble avoir donné lieu à aucun début de gravure (© Musée de La Poste).

Pour en savoir plus

Les philatélistes qui s'intéressent à la philatélie algérienne doivent savoir qu'il existe une association de collectionneurs spécialisés qui peut les accueillir et les renseigner :

Association des Collectionneurs de Timbres d'Algérie

président : M. Richard Murat, 23, avenue Guynemer, 94100 Saint-Maur